

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

DECRET n°95 - 99 du 2 Juin 1995
portant nomination du Directeur des Etudes
de l'Ecole Nationale de Police

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu la Constitution du 15 mars 1992 ;

Vu le Décret n° 82/895 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le Décret n° 89/674 du 7 novembre 1989 portant création, organisation et attributions de la Direction Générale de la Police Nationale ;

Vu le Décret n° 95/25 du 13 janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 95/26 du 22 janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 95/27 du 22 janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués, membres du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté n° 942 du 23 mars 1954 fixant les règles à suivre, en cas d'urgence, pour la publication des textes réglementaires en Afrique Equatoriale Française ;

DECRETE :

Article 1er : Le Lieutenant-Colonel YOKA Aicard est nommé Directeur des Etudes de l'Ecole Nationale de Police.



Article 2 : Le Lieutenant-Colonel YOKA Aicard percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes les dispositions antérieures, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

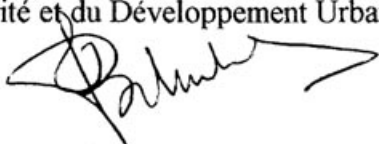
Fait à Brazzaville, le 2 Juin 1995

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Intérieur, chargé de la
Sécurité et du Développement Urbain,



Philippe BIKINKITA

Pour le Ministre de l'Economie et des
Finances, Chargé du Plan et de la
Prospective en mission,
le Ministre Délégué Chargé du Budget et
des Régies Financières,



Luc Adamo MATETA

Le Ministre Délégué auprès du Ministre
de l'Intérieur, chargé de la Sécurité et
du Développement Urbain,



NIMI-MADINGOU

